



Agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs contractuel

**DIRECTION DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION
GAP-TALLARD-DURANCE**

MISSIONS :

(Cf. référentiel, emploi, activités et compétences Agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs AFPA)

Le conducteur urbain de voyageurs effectue des transports en commun urbains de personnes au volant d'un véhicule autobus d'une capacité supérieure à 9 places (y compris le conducteur) dans des conditions de confort, de ponctualité et de sécurité optimales. Il s'agit essentiellement de desserte de lignes urbaines voire suburbaines. Accessoirement, il peut être affecté à des services scolaires, des navettes, etc.

TACHES PRINCIPALES :

- 1) Effectue les formalités de prise et de fin de service. Connaissance du réseau et des lignes. Vérifie le véhicule attribué selon les procédures en vigueur à chaque prise de service.
- 2) Contrôle l'état et la propreté du véhicule ainsi que le fonctionnement des équipements de sécurité et de confort.
- 3) Assure une conduite commerciale et économique du véhicule dans le respect des horaires et de la sécurité des personnes et des biens par l'application des réglementations, notamment du Code de la Route.
- 4) Accueille, informe, renseigne et conseille les clients. Il remplit les documents administratifs et commerciaux (imprimés, enquêtes, etc.). Le port de la tenue est requis pendant le service.
- 5) Par son attitude, il prévient les conflits et le vandalisme.
- 6) En tant qu'agent volant, il peut être appelé à exécuter différentes missions en lien avec l'activité du service (mise à jour des horaires, lavage et nettoyage des véhicules, travaux administratifs, etc...).

COMPETENCES REQUISES :

FIMO et FCOS à jour

Permis D (transport en commun) à jour de la visite médicale d'aptitude

Notions de secourisme

Test psychotechnique d'aptitude (audition, réflexes...)

Savoir être : (comportement général, qualités individuelles)

Ponctualité, autonomie,

Gestion du stress,

Sens de la communication et du service public,

Tenue correcte et hygiène de vie.

HORAIRES :

7h à 13h du lundi au samedi en semaine 1

13h à 20h du lundi au vendredi en semaine 2

POSITION STATUTAIRE :

Catégorie C : Adjoint technique principal de 2ème classe

Lettre de motivation et CV sont à adresser à
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération
Direction des Ressources Humaines
CS 50092 - 05007 GAP Cedex
www.ville-gap.fr